

N° 137
Mars 2019
Généalo-J
Revue française de généalogie juive



Des Juifs du Constantinois dans la France de Vichy

Histoire et mémoire de Fortunée Abignoli

La descendance de Victor Fribourg aux États-Unis

Andrée Lantz, une étudiante juive sous l'Occupation

Le sceau à l'arbre accosté d'oiseaux

Éditorial

Par une coïncidence fortuite avec les sinistres événements survenus au cours du mois de février (inscription « *Juden* » sur la vitrine d'un magasin, tags avec croix gammée sur des portraits de Simone Veil, arbres plantés en la mémoire d'Ilan Halimi abattus, profanation du cimetière juif de Quatzenheim), on trouvera dans ce numéro de *Généalo-J*, trois articles ayant trait à la période de la Seconde Guerre mondiale.

L'historien Jean Laloum reconstitue les destinées de plusieurs familles originaires du département de Constantine (Algérie), qui vivaient en métropole au moment de la dernière guerre et furent victimes de la *Shoah*. C'est notamment le cas de la famille Touitou, dont la photographie orne la page de couverture de ce numéro.

Julien Colet présente un travail de mémoire sur son arrière-grand-mère, à laquelle il a aussi consacré un beau livre, que le Cercle de Généalogie juive publie ce même mois. Juive d'Égypte venue s'installer avec mari et enfants à Marseille dans les années 30, Fortunée Abignoli a été arrêtée lors de la grande rafle de Marseille des 21 et 22 janvier 1943 et déportée à Sobibór, où elle a été assassinée.

Enfin Andrée Margolin, née Lantz, qui nous a quittés l'été dernier, a relaté, dans un témoignage que ses fils ont bien voulu nous confier, ce que fut sa vie de jeune étudiante juive sous l'occupation allemande et le régime de Vichy.

Mais l'existence de nos ancêtres ne fut pas seulement une « vallée de larmes », comme nous le rappellent deux autres articles de ce numéro : Anne-Marie Fribourg retrace le parcours de Victor Fribourg, soldat de Napoléon, parti s'installer à New York en 1847 avec sa famille, et dont la descendance prospère aujourd'hui aux États-Unis et au Pérou ; Éliane Roos Schuhl se penche quant à elle sur un sceau datant probablement du 13^e siècle, celui de Menahem Ezobi. Menahem appartenait-il à la grande famille des poètes provençaux E(A)zobi ? C'est ce que laisse penser l'examen minutieux de ce remarquable sceau « à l'arbre accosté d'oiseaux ».

La prochaine Assemblée générale du Cercle de Généalogie juive aura lieu le 24 mars 2019 : chères lectrices, chers lecteurs, nous vous y espérons nombreux, aussi pour avoir le plaisir d'échanger avec vous.

Bonnes lectures printanières !

Le Comité de rédaction

Photo de couverture : la famille Touitou © Collection Claude Touitou. Mémoires Juives - Patrimoine photographique

Sommaire du n° 137

Familles

**Entre persécutions et déportations :
les Juifs natifs du Constantinois dans la France de Vichy**
Jean Laloum 4

Histoire et mémoire de Fortunée Abignoli
Julien Colet 15

**Une saga américaine : la descendance de Victor
Fribourg, soldat de l'Empereur**
Anne-Marie Fribourg 25

Témoignage

Une étudiante juive sous l'Occupation
Andrée Margolin 34

Paléographie

Le sceau à l'arbre accosté d'oiseaux de Menahem Ezobi
Éliane Roos Schuhl 43

Lire

Nouvelles publications 46

Revue de presse 47

Nous avons lu 53

Informations généalogiques 54

Résumés et abstracts 56

Entre persécutions et déportations : les Juifs natifs du Constantinois dans la France de Vichy

Jean Laloum

L'installation de Juifs d'Algérie sur le territoire métropolitain remonte aux débuts de la conquête française. Toutefois, c'est à la suite des violences pogromistes liées à l'affaire Dreyfus à la charnière des 19^e et 20^e siècles principalement à Alger et à Oran, puis des émeutes de Constantine à l'été 1934, que leur nombre s'accrut sensiblement, particulièrement à Paris.

Dans la première moitié du 20^e siècle, installés pour la plupart dans le quartier du Marais, ils exerçaient des métiers le plus souvent modestes : marchand de quatre-saisons, cordonnier, petit épicier¹.

Comme tous les Juifs de France, la législation de Vichy et l'occupation allemande les frappèrent brutalement. C'est la méconnaissance du bilan de la Shoah rapporté spécialement aux Juifs originaires du Maghreb et, plus particulièrement, à ceux du Constantinois, qui nous a conduit à entreprendre cette étude.

Rappelons préalablement et à grands traits quel a été l'impact de la législation d'exception dans la France de Vichy et, en corrélation, l'ampleur des déportations dont ils furent victimes.

Citoyens français depuis près d'un siècle en vertu du décret Crémieux du 24 octobre 1870, les Juifs d'Algérie, où qu'ils vivent, se voient brutalement relégués à la condition de simples « sujets français » par la loi du 7 octobre 1940 qui abroge le décret de naturalisation collective. Les Juifs « indigènes » des trois départements restent des sujets français dont les droits civils, le statut réel ainsi que le statut personnel demeurent réglés par la loi française. Mais, déchus de leur citoyenneté française, leurs droits politiques sont désormais alignés sur ceux des indigènes musulmans algériens.

Ceux d'entre eux qui vivent en France métropolitaine en 1940 ont, au surplus, été frappés de plein fouet par les mesures d'exclusion allemandes (en zone nord) et vichystes (dans les deux zones) visant à éliminer les Juifs de la communauté nationale : législation antijuive, recensement, marquage des papiers d'identité et d'alimentation, exclusions professionnelles, spoliation économique, port de l'étoile jaune, arrestations, rafles et internement.

Pour cette catégorie particulière, la déportation vers les camps d'extermination a souvent constitué l'ultime étape de ce processus. Les exceptions et exemptions dont avaient pu bénéficier provisoirement certains d'entre eux – anciens combattants, veuves de guerre, femmes de prisonniers, “conjoints d'aryens”, détenteurs de la carte de légitimation de l'UGIF², etc. – vont s'avérer en réalité ne constituer que des leurres. Tous ceux qui ont été pris sur le territoire français métropolitain, hommes, femmes, enfants et vieillards, connurent un sort commun : la déportation de France, principalement vers Auschwitz, à l'exception de quelques-uns qui partirent du camp de Malines, en Belgique. Aucune déportation n'a été opérée depuis le territoire de la colonie.

C'est ainsi qu'établis en France depuis plusieurs années, voire des décennies, ou simplement de passage, des Juifs d'Algérie s'inscrivent parmi les six millions de morts de la Shoah.

Les Juifs d'Algérie déportés de France : un bilan d'ensemble

Suivant les recherches entreprises par Serge Klarsfeld, près de 76 000 Juifs de France furent déportés, la plupart vers Auschwitz ; seuls près de 4 000 d'entre eux environ survécurent³. Il faut y ajouter quelque 3 000 Juifs qui moururent dans les camps d'internement en France. Sur ces 80 000 victimes au total, S. Klarsfeld dénombre environ 24 500 Juifs français ou sujets français, dont environ 1 500 natifs d'Algérie.

Dès le premier convoi de déportation, le 27 mars 1942, des Juifs français et étrangers se sont trouvés dans les mêmes wagons. Il en sera de même dans les convois suivants. Le nombre de Juifs français se limite cependant à quelques individus jusqu'au convoi n° 35 du 21 septembre 1942, composé lui en majorité de Juifs français (540 sur 1 000 déportés), parmi lesquels 50 sont originaires d'Algérie. Sur les fiches d'internement établies à leurs noms dans les « Fichiers juifs » ou encore sur les listes

de déportation, ils apparaissent comme « sujets français » (SF), « Français d'origine » (FO) ou parfois « protégés français ».

À Marseille, de nombreux Juifs sont arrêtés au cours de l'« *Aktion Tiger* », nom de code donné à la destruction du quartier du Vieux-Port de Marseille, fin janvier 1943. Les Juifs vont constituer la grande majorité des déportés du convoi n° 52 parti le 23 mars 1943 vers le camp de Sobibór (780 sur 994)⁴. La plupart des déportés, soit 571, possédaient l'une des multiples formes juridiques de rattachement à la nationalité française : Français d'origine, Français par option, Français par mariage, Français naturalisé, Français par déclaration, protégé français, ou encore sujet français. 212 d'entre eux étaient natifs d'Algérie, dont 198 domiciliés ou réfugiés à Marseille. Aucun déporté de ce convoi n'est revenu⁵.

Des grandes métropoles aux petites localités d'Algérie, la grande majorité des communautés juives furent touchées par la déportation. Avec près de 320 déportés, celle d'Oran est la plus touchée, suivie par celles d'Alger avec près de 270 victimes, de Tlemcen avec un peu plus de 70 déportés, de Constantine avec 87 déportés, etc. Sur les 1 113 Juifs natifs d'Algérie identifiés nominativement sur les fiches d'internement et les listes de déportation, seuls 54 d'entre eux, soit 4,9 %, survécurent aux camps d'extermination.

Défense du pays et amour de la Patrie

Les interdictions professionnelles – dont celle d'exercer les métiers de colporteur, de marchand ambulant ou encore de marchand de quatre saisons pratiqués par bon nombre de Juifs d'Algérie en France – édictées tant par les ordonnances allemandes que par les lois françaises, précipitèrent dans la plus grande précarité une population démunie, dépendant déjà, pour une large part, des œuvres de bienfaisance.

La plupart des lettres adressées aux autorités de Vichy, et en particulier aux administrations chargées de la « Question juive », sollicitent compassion et humanité. Elles reflètent les valeurs portées par leurs auteur(e)s désormais proscrits, comme le patriotisme, la défense du pays, l'amour de la Patrie, la probité et la dignité, le respect de soi et le devoir de soutenir sa famille. Il en est ainsi d'Alice Astruc, née Halimi (Constantine 22.02.1904), mère de trois enfants, Élie (Constantine 8.03.1929), Gabriel (4.10.1930) et Bernard (Paris 7.07.1937). Domicilié à Saint-Arnaud en Algérie, le père, Benyamin, né à Constantine le 18 novembre 1885, gagne la France en 1932 à la suite d'une faillite commerciale, pour venir s'installer comme marchand de quatre saisons rue des Jardins-Saint-Paul, au cœur du Marais parisien. Il décède à l'âge de 52 ans⁶, en 1937 ou 1938. Sa veuve reprend son commerce. Durant les « années Vichy », contrevenant aux mesures antijuives, Alice, poursuivant son commerce sur la voie publique, est mise en état d'arrestation avec son fils Élie. L'inspecteur qui y procède, accepte de rendre la liberté à l'enfant. Le 16 juillet 1941, Alice adressait un courrier au commissariat général aux Questions juives (CGQJ) :

« Veuve avec trois enfants d'un ancien soldat pensionné de 14-18. Tous les membres de ma famille entre autres mon grand-père fut retraité militaire non sans avoir participé à la guerre du Tonkin. La misère et la solitude m'accablent et se sont installées dans mon foyer. Sans soutien ni ressources, et pour comble de malheur sans profession, je ne sais comment devenir avec mes jeunes enfants, respectivement âgés de 10, 9 et 4 ans⁷, puisque la médaille dite des quatre saisons que je détenais et qui me permettait non sans peine de gagner le pain de mes innocents orphelins vient de m'être retirée me laissant dans le plus effroyable des dénuements. [...] Je m'en réfère à votre bon cœur pour me relever des interdictions relatives aux Juifs⁸. »

Pour Alice Astruc, quelques mois à peine se passent entre son interdiction professionnelle, son arrestation, son placement au centre d'internement à la caserne des Tourelles à Paris⁹ et sa déportation, qui intervient le 21 septembre 1942 par le convoi 35, au départ du camp de Pithiviers et à destination d'Auschwitz.

Fredj Assouline est né à Ain Beïda (30.12.1891). Ayant gagné la France en 1920, il se marie à Marseille où son premier enfant voit le jour en 1925, le second à Paris en 1929. Il est domicilié à la même adresse et exerce la même profession qu'Alice Astruc. Le 14 juillet 1941, à l'instar de sa voisine, il écrit au CGQJ :

« J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance de bien vouloir nous accorder la médaille qui m'avait été accordée. D'après l'article 8 de la loi du 2 juin 1941 et parue le 12 juillet, tendant à restituer comme faveur aux juifs méritant et rendu service à la patrie¹⁰, vous demandez les services rendus par chacun de nous. Étant Ancien combattant, 7 années de service militaire trois fois blessé. Pensionné à 30 %. Ayant 50 ans, titulaire de la motion : « motion debout pénible ». Décoré de la médaille militaire et de la médaille de Verdun combattant volontaire, croix de guerre de l'armée serbe et autres décorations... Ayant deux enfants à ma charge dont l'une âgée de 16 ans, malade avec une blessure à la jambe et raison de santé précaire et mon deuxième enfant âgé de 12 ans. Et ayant pour ressource que mon chômage. Service rendu par ma famille : ayant un frère l'aîné mort au champ d'honneur, le cadet, 15 années de service sous-officier aviateur décoré de la médaille militaire et autres décorations. Et un autre frère grand blessé de guerre décoré de la Légion d'honneur, de la médaille militaire. Monsieur le commissaire je vous prie de prendre ma demande en considération car je n'avais que la médaille de 4 saisons pour subvenir aux besoins de ma famille¹¹. »

En écho à ces courriers éplorés, les réponses de l'administration vichyste, dupliquées à l'envi, conjuguent invariablement sécheresse administrative, indifférence et cynisme : « *c'est par application des ordonnances allemandes que les professions commerciales sont formellement interdites à tous les israélites, et ces ordonnances, qui ont force de loi en zone occupée, ne comportent aucune exception* ».

Reine Sultana est née Abidh le 2 mars 1890 à Alger ; son mari, Moïse Vidal, né le 8 avril 1879 à Médéa, est garçon restaurateur¹². Le couple, marié à Alger le 12 décembre 1907, est parent de six filles : Estelle, Juliette, Germaine, Denise, Lucienne et Yvette. La famille gagne Paris au début des années vingt. Reine est marchande de quatre saisons, Moïse, homme de peine. Après avoir occupé une seule chambre d'hôtel rue François Miron, séjourné rue des Écouffes, elle finit par trouver, toujours au cœur du Marais, un logement au n° 7 de cette même rue François Miron. En réponse à l'interdiction professionnelle qui la frappe, Reine adresse le 25 juin 1941 sa supplique à Fernand de Brinon, délégué du Gouvernement français dans les Territoires occupés, dans l'espoir de voir sa suspension ajournée. Elle ne manque pas non plus de rappeler la participation de plusieurs générations familiales à la défense du pays¹³.

Citons enfin en dernier et quatrième exemple, la lettre désespérée qu'Esther Arous, née à Alger le 12 avril 1889, domiciliée 10-12 rue des Deux-Ponts dans l'île Saint-Louis à Paris, adresse, le 27 juin 1941, au CGQJ :

« Je suis veuve depuis 12 ans, avec 5 enfants dont l'aîné, fils adoptif, est prisonnier en Allemagne, écrit-elle. Le second âgé de 19 ans, était employé dans les Postes depuis un an, et bien noté : en raison des décrets parus contre les Juifs, il a été privé de son emploi et ne touche aucun secours de chômage ; les trois autres enfants, plus jeunes, vont encore en classe. Ce petit monde est à ma charge. Tous mes enfants sont nés à Paris. Je suis d'origine algérienne, ainsi que mon défunt mari. Depuis 1923, j'étais titulaire d'une médaille de marchande des quatre-saisons, décernée par la préfecture de Police. Mon métier depuis la mort de mon mari, m'avait permis d'élever dignement mes orphelins. Aujourd'hui, en raison des derniers décrets, cette médaille, notre seul gagne-pain, m'est retirée. Je tiens à souligner que mon défunt mari a brillamment fait son devoir durant la guerre 1914-1918. Il a été blessé deux fois et a reçu la Croix de Guerre avec palmes. Il est décédé des suites de guerre. Mon fils de 19 ans est pupille de la Nation. C'est pourquoi je m'adresse à vous afin que ma médaille de marchande, la seule ressource de ma famille, ne me soit pas retirée¹⁴. »

Esther Djian est la veuve d'Isaac Arous¹⁵ (Tlemcen 19.03.1887- Paris 1929), ancien combattant, gazé de la Grande Guerre, dans l'incapacité d'exercer son métier de maître bottier. Le couple décide alors de quitter Alger avec leurs deux enfants, Marie (Alger 28.06.1913) et Prosper (Alger 25.01.1922), pour rallier la France au début des années vingt. La famille, établie dans un premier temps rue des Barres à Paris, s'installe en 1926 dans l'immeuble de la Fondation Fernand Halphen, bâti cette même année au 10-12, rue des Deux-Ponts, dans l'île Saint-Louis¹⁶. Afin de suppléer à son mari devenu aveugle, Esther obtient la médaille professionnelle de marchande de quatre saisons, délivrée par la Préfecture de police, qui s'avère indispensable à son activité. Isaac seconde néanmoins son épouse jusqu'à sa mort sous les roues d'un camion. Esther, veuve avec encore quatre

enfants à charge – l'aînée, Marie (Alger 28.06.1913), s'étant entre temps mariée – doit alors continuer seule.

Rafles et arrestations illustrent de façon tragique les mesures antijuives prises concomitamment, en amont, par les dirigeants de l'État français et l'occupant allemand. Elles vont s'intensifier : ainsi dans la nuit du 22 au 23 septembre, le SS-*Obersturmführer* Heinz Röthke, contrecarré par sa hiérarchie dans son projet d'une rafle de grande ampleur, se rabat sur les Juifs du Marais en procédant personnellement à l'arrestation de 32 habitants de la Fondation, parmi lesquels douze enfants¹⁷. La famille Arous en fait partie. Le 27 septembre 1942, veille de sa déportation, Prosper Arous, arrêté avec sa mère et ses deux sœurs, parvient, depuis Drancy, à adresser un bref message à Marie, sa sœur aînée : « *Ne t'en fais pas pour maman, elle est courageuse et nous faisons attention, ne m'écris pas et n'envoie rien nous t'embrassons en te disant adieu. Signé Prosper* ». Dans le but de hâter la « Solution finale », le rythme des départs vers Auschwitz s'accélère : huit convois en juillet 1942, treize en août et autant en septembre. Tout comme Alice Astruc, Esther Arous est déportée par le convoi n° 38 le 28 septembre 1942, avec trois de ses enfants, Prosper, Diamante (Paris 29.09.1924) et Ninette (Paris 29.06.1928).

Études de cas : Juifs natifs du Constantinois

L'ampleur de la déportation des Juifs originaires du Constantinois, au regard des sources disponibles, se monte à 218 personnes : 139 hommes, 58 femmes et 21 enfants de moins de 18 ans. Parmi eux, de très jeunes enfants comme Annie Julie Laurence Nakache, née à Constantine le 12 août 1942, assassinée à Auschwitz le 25 janvier 1944 à l'âge de deux ans et demi, Alain Kartouzou (5 ans), tous deux natifs de Constantine, la capitale de l'Est algérien, Josiane Halimi (6 ans) et Georges Éliaou Allouche (7 ans) de Batna, ou encore Andrée Halimi (7 ans) de Biskra. De futures mères, bien qu'installées en métropole, font en effet le choix parfois d'aller accoucher en Algérie où naissent leurs enfants.

C'est pour Constantine même que le nombre de déportés (87) est le plus élevé : 46 hommes, 30 femmes et 11 enfants. Seuls 13 d'entre eux survécurent. Suivent les villes de Bône (30 déportés), Bougie (17 déportés), Sétif (12 déportés), puis les deux localités d'Aïn Beïda et de Guelma, avec chacune 11 déportés. Les villes de Batna et de Philippeville enregistrent respectivement 10 déportés.

Dans les listes qui suivent, ne sont retenues que les personnes pour lesquelles est mentionné un lieu de naissance. De nombreux patronymes originaires d'Afrique du Nord n'ont pas été pris en compte parce que nous ne possédons pas d'indications suffisantes sur leurs porteurs.

Par ailleurs, ne figurent sur ces listes que les natifs d'Algérie et non leurs enfants qui, bien souvent, ont vu le jour en France métropolitaine.

L'absence d'adresses dans de nombreuses listes de déportation ne constitue pas la seule raison ayant trait à cette difficulté de réunir, par cellule familiale, hommes, femmes et enfants déportés. Quand bien même celles-ci figureraient, il n'est pas certain que la précision touchant à la localisation corresponde à l'adresse stable de l'avant-guerre, mais fasse plutôt référence au lieu de refuge, de repli, ou d'assignation. Ainsi comme le précise Serge Klarsfeld (*Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, éd.FFDJF, Paris, 2012, pp. III-IV), « de nombreux Juifs réfugiés de Lorraine ont été arrêtés dans les localités de la Dordogne en zone occupée en juillet et en octobre 1942 à Saint-Michel de Rivière, à Saint-Priest des Près, à Saint-Antoine Cumond, à Saint-Paul de Lizonne, à Saint-Michel Léparon, à Auriac de Bouzac ». De plus, souligne S. Klarsfeld, certaines parties de la liste de déportation font défaut, à l'exemple des convois 20 du 17 août 1942 et 34 du 18 septembre 1942. En outre, il paraît tout à fait probable que l'utilisation des listes ayant trait à la déportation des enfants victimes de la rafle du Vél' d'Hiv' s'opéra de façon désordonnée, certains enfants ayant été déportés à la place d'autres enfants ou alors convoyés dans un départ suivant. Autre difficulté à souligner, la dispersion de membres de nombreuses familles – parfois cinq ou six – dans différents convois, qui finirent par les décimer totalement.

L'apport de sources majeures et récentes comme les "Fichiers juifs", révélés au monde des chercheurs – et, plus largement au grand public –, en septembre 1991 par S. Klarsfeld, dans les archives du secrétariat d'État aux Anciens combattants, ne dissipèrent pas toutes les ambiguïtés. Des interrogations subsistent : incertitude quant aux adresses figurant sur ces fiches, certains patronymes ayant été délibérément modifiés par certains internés au moment de leur déportation. Pour d'autres, la situation familiale a été sciemment minorée : ainsi les informations ayant trait au couple Fritz et Anni Finaly née Schwarz, internés au camp de Drancy le 16 février 1944 pour être déportés par le convoi n° 69 à partir de ce même camp, le 7 mars 1944, les mentionnent – pour l'un comme l'autre –, mariés sans enfant "MOE" (AN, F/9/5691) alors qu'ils étaient parents de deux garçons, Robert et Gérard, dont l'histoire dans l'immédiate après-guerre, fera des années durant les titres de la presse nationale. Enfin, suivant cette même source, concernant en particulier les fichiers des enfants, nombreuses sont les fiches remplies sommairement, faisant bien des fois abstraction des adresses. En outre, comme l'a souligné Serge Klarsfeld, nombre de familles sont porteuses de patronymes homonymes, susceptibles de s'orthographier pour certains d'entre eux de 156 façons différentes. Parmi cette foison d'homonymes, les "Lévy" répertoriés dans le *Mémorial* dépassent les 1 200 références ; plus de 400 pour ce qui est des "Cohen" et également près de 400 désignations ayant trait aux "Bloch". Autre difficulté concourant à préciser l'identité de la personne internée promise à la déportation, le prénom utilisé : le prénom usuel était le plus souvent celui adopté en terre d'accueil, prénom que l'on pourrait qualifier de moyen de sociabilité puisqu'il était connu et reconnu des amis, des voisins et de l'entourage. Mais c'est sous le prénom qui figurait sur leurs papiers d'identité que les Juifs ont été déportés. Ainsi l'identité de "Fanny Finkelstein" s'est trouvée consignée en "Feige Finkelsztejn" sur les fiches d'internement et listes de déportation. Le cas se retrouve par exemple pour Yahia Benguigui, né en Algérie (département d'Oran), prénommé couramment Georges par sa famille, mais inscrit sous son prénom de Yahia sur les fiches de déportation.

On trouvera ci-après les listes de déportés originaires des 9 villes du Constantinois¹⁸ sur lesquelles a porté cette étude : Guelma, Jemmapes, Khenchela, La Calle, Lafayette, Le Tarf, Mac-Mahon, Oued Zenati, Philippeville.

Nous avons pu, à la suite de recherches minutieuses et obstinées, associer à quelques-unes de ces personnes déportées, une histoire de vie, même parcellaire, grâce aux récits et aux photographies transmis par des membres de leurs familles. Les fiches les concernant ont été extraites des « Fichiers juifs » établis par les services de la préfecture de police, et qui ont été déposés au *Mémorial de la Shoah*, dans une « enclave » des Archives nationales.

GUELMA

ATTYASSE	Léon	46 ans ¹⁹	n° 77
AZAN	Jules	33 ans	n° 63
HADDAD	Edmond	32 ans	n° 69
SAFFAR	Jules	35 ans	n° 69
SITBON	Aurenda Rose	36 ans	n° 75
ZARKA	Salomon	57 ans	n° 58
ZERBIB	Élie	37 ans	n° 1
ZERDOUN	Esther	41 ans	n° 68
ZERDOUN	Josiane	10 ans	n° 68
ZERDOUN	Simon	51 ans	n° 68
ZERDOUN	Yves	9 ans	n° 68

Jules SAFFAR

(Guelma 5.04.1909 - Auschwitz 7.03.1944)

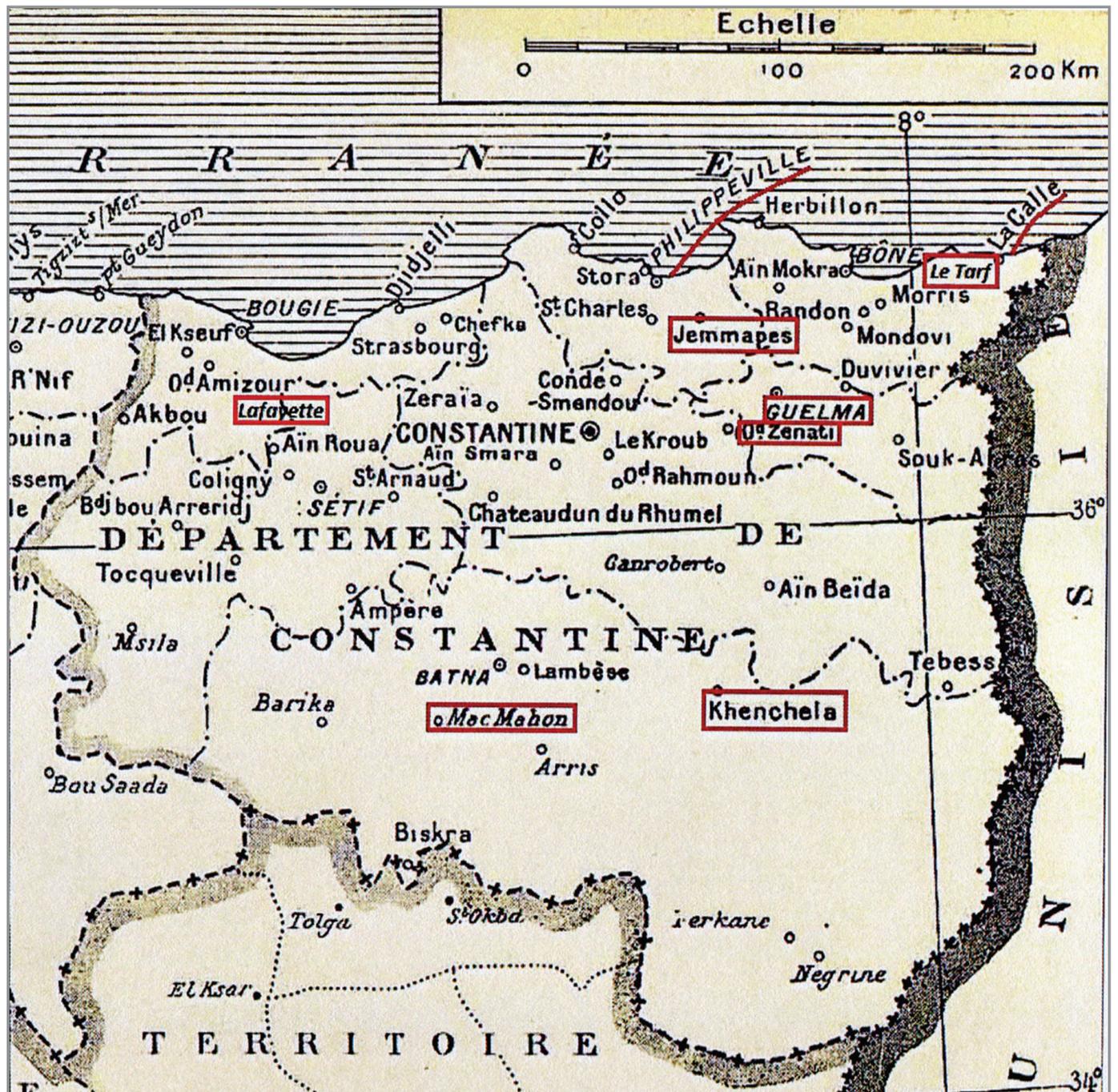


Jules Saffar en janvier 1933
(© Mémorial de la Shoah/
Coll. Georgette Saffar)

4297-43
11.649 18327
CC ~~C4~~ serait Arabe
Nom ~~C4~~ B7 MARS 1944
SAFFAR
Prénoms : Jules Eugène
Date Naissance : 5.4.09
Lieu : Guelma
Nationalité : Suj. Franç.
Profession : typographe
Domicile : Roubaix 2/Bois
13 rue St Mandé
D.O.E. CA
C. I. val. jusqu' 15.1.44

Fiche de Saffar Jules Eugène
Fichier du camp de Drancy
(adultes) (FR AN-F/9/5726).

Sur la fiche, la lettre "C4", figurant au crayon de couleur bleue et signifiant « internés dans l'attente de l'arrivée de leur famille au camp », a été biffée et remplacée par la lettre B de couleur rouge, signifiant : « déportable immédiatement ». À remarquer également, la mention « serait Arabe » en haut et à droite de la fiche²⁰, ainsi que, à l'avant-dernière ligne, les initiales "MOE"



Le Constantinois.

(Les localités citées dans l'article sont encadrées ou soulignées.)

Source : L'Encyclopédie coloniale et maritime, cetaillabaslgerie.elablcg.fr/bienvenue-p343802 (1946).

(marié sans enfant) et "CA" (conjoint d'aryenne). Au bas de la fiche, la date du 15 janvier 1944 fait référence à la date d'internement au camp de Drancy ; la date tamponnée à l'encore violette, en haut de la fiche, "7 MARS 1944", correspond à celle de la déportation. Enfin, le numéro en haut et à gauche est le matricule attribué à l'entrée à Drancy²¹.

Jules Eugène Ludovic Saffar est né le 5 avril 1909 à Guelma, d'Edmond Saffar (Guelma 24.07.1881 - Alger 9.12.1937) et de Semah Atlan (Sétif 14.02.1884 - Alger 29.08.1940). Aîné d'une famille de six enfants²², typographe de profession, il épouse à Alger le 22 août 1935 Marcelle Yvonne Georgette Pruvot

(Clermont-sur-Oise 6.09.1916 - Paris 4^e 13.03.1986). Venu s'installer en France vraisemblablement après son mariage, le couple, sans enfant, est domicilié 73, rue de Saint-Mandé, à Montreuil-sous-Bois. En grande difficulté professionnelle, Jules Saffar se résigne alors à se faire employer comme camelot.

Durant l'Occupation, il fait l'objet d'un examen « ethnoracial » pratiqué par George Montandon, ancien médecin suisse, sévissant dans les publications antisémites, et promu sous la pression de l'occupant, théoricien racial à la direction du Statut des personnes, au sein du commissariat général aux Questions juives. Montandon l'exonère dans un premier temps, car il est

tenté de le « considérer non juif, sous prétexte que les noms de ses parents, Saffar et Atlan, n'étaient pas spécifiquement juïques ». Montandon s'étant entre-temps renseigné sur l'onomastique nord-africaine²³, et revenant sur sa décision²⁴, l'intéressé se voit alors « invité » à se soumettre aux mesures prises à l'encontre des Juifs. À la suite d'une délation, deux inspecteurs se rendent à son domicile en janvier 1944. Suivant leur rapport, « il reconnaît ne jamais porter l'étoile »²⁵, ce qui confirme « l'information » donnée par le délateur. Interpellé, Jules Saffar est consigné au poste de police central du 2^e arrondissement, puis interné au camp de Drancy le 15 janvier 1944 sous le matricule 11.649. La souche du carnet de fouille établi à son nom le 15 janvier 1944, mentionne un reçu de 440 francs. Moins de deux mois plus tard, Jules est déporté à Auschwitz par le convoi n° 69 du 7 mars 1944.

Famille ZERDOUN



La famille Zerdoun, vers 1940 sur le perron de leur maison, 167 rue Pierre Loti, à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure). Au premier plan, les parents Simon et Esther, avec leurs trois enfants : Josiane, Yves Jean et le jeune Raymond. En arrière-plan, de gauche à droite : Marcel, Paulette, Diamanti et Antoine.
(© Collection Antoine Zerdoun. Mémoires Juives - Patrimoine photographique.)

Simon Zerdoun (Guelma 12.10.1883 - Auschwitz 10.02.1944)²⁶, est le fils d'Israël Zerdoun et de Diamanti Guedj. Typographe de métier, il exerce à Avignon (Vaucluse). Il est mobilisé en 1914 et perd l'usage de ses orteils, détruits par le gel au cours de la bataille de Verdun. Au cours de l'un de ses séjours hospitaliers, il fait la connaissance d'une jeune aide-soignante, Catterina Marro, native de Valgrana (Italie), non juive, qu'il épouse. Ils ont quatre enfants : Guillaume dit Marcel, Paulette, Diamanti et Antoine dit Roger ou « Roro ». Catterina meurt en novembre 1928. De retour à Guelma où ses parents, frères et sœurs l'aident à élever ses quatre enfants dont le plus jeune a tout juste deux mois, Simon rencontre Esther Chemla, née à Guelma le 16 novembre 1903, qu'il épouse en cette ville le 28 juin 1933. Le couple et les enfants retournent alors en France,

d'abord semble-t-il à la Rochelle, puis à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure). En sa qualité d'invalidé de guerre, Simon postule au titre des emplois réservés, pour être cantinier au 3^e Régiment d'infanterie coloniale (RIC), à la caserne Joinville à Rochefort-sur-Mer (1936). Il fait par ailleurs l'acquisition d'une maison et d'une épicerie. Simon et Esther ont trois enfants : Josiane Rébecca (Guelma 6.05.1934), Yves Jean Moïse (Guelma 14.08.1935) et Raymond André (1938), seul à ne pas être né à Guelma. La famille Zerdoun, enfin réunie au complet en 1937, est domiciliée 167, rue Pierre Loti à Rochefort-sur-Mer.

Durant l'Occupation, en raison de la protection du littoral par les Allemands, la famille est assignée à résidence à Aulnay de Saintonge (Charente-Maritime). Dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1944, Simon, Esther et leurs trois enfants Josiane, Yves et Raymond se rendent sur convocation à la gendarmerie du village où ils sont arrêtés et conduits à la caserne Renaudin, à La Rochelle. Les quatre aînés, « de mère aryenne », sont épargnés. Les parents et leurs puînés sont transférés dans le centre de rassemblement de La Rochelle, puis dirigés le 3 février 1944 sur le camp de Drancy, d'où ils sont déportés le 10 février 1944 par le convoi n° 68, à destination d'Auschwitz. Aucun d'eux ne reviendra. Les noms des cinq disparus sont gravés sur le monument aux morts de Rochefort, et une rue de la ville porte le nom de Zerdoun²⁷.



Plaque de rue à Rochefort (Charente Maritime) : le 21 avril 1981, la commission municipale de Rochefort attribua à l'une de ses voies l'appellation de « rue Zerdoun ». Le service des archives n'a pas conservé la raison de cette décision municipale.
(© Marina Pellerin, Archives municipales de Rochefort).

Marcel Zerdoun, l'aîné des enfants du premier lit, a raconté, dans une lettre à son frère Antoine (le benjamin) le 5 septembre 2006, les circonstances de l'arrestation de leur famille :

« J'étais ce dimanche 31 janvier 1944 au café/cinéma, très proche de l'endroit où nous habitions à Aulnay de Saintonge (Charente-Maritime) rue de Bourgogne. Au changement de bobine, je décidais pendant l'entracte d'aller à la maison, il était 2/3 heures. Je trouvais mon père devant le poêle à charbon, il faisait très froid, je lui racontais une partie du film. Quand tout à coup, on frappa à la porte. Il s'agissait de M^{me} Fleurian, la femme du commandant de gendarmerie dont le logement était situé très près de notre

habitation, qui venait nous signaler que son mari allait venir les chercher pour les emmener. "Surtout ne fuyaient pas !" (sic) a-t-elle ajouté. Il y avait l'obligation pour chaque Juif de faire viser par le poste de police, une fiche individuelle et journalière. Des liens s'étaient noués entre mon père et ce chef de brigade, partageant leur souvenir commun de la guerre 1914-18. Après s'être chaudement habillé, j'ai accompagné mon père au poste (handicapé de la guerre malgré sa canne, nous lui servions mon frère et moi de support). Devant le poêle de cette salle austère, nous attendions le reste de la famille, la femme de mon père d'un deuxième lit et ses trois enfants 10, 8 et 6 ans. Des démarches ayant été faites pour les quatre autres enfants d'un premier lit, d'une mère dite aryenne, qui ont abouti à ne plus faire partie de la "liste", cette fin décembre 1943. Le ramassage des Juifs dans le département devait être terminé à 3 heures le matin, renseignements recueillis par M. Fleurian, à son retour, nous apprîmes qu'ils étaient à la Rochelle, caserne Renaudin. Nous décidâmes ma sœur et moi de prendre le train pour la Rochelle, nous passâmes les contrôles de la police française et de la police allemande sans difficulté par chance, car nous avons encore nos cartes d'identité non renouvelées avec le tampon "JUIF". Devant la caserne Renaudin, il y avait une sentinelle française arme au poing. Je décidais d'y aller seul malgré mes presque 17 ans, culottes courtes, petit, je ne paraissais pas du tout mon âge. Je demandais à la sentinelle si je pouvais voir mes parents, il m'a laissé passer sans difficulté. Dans un immense bâtiment et devant tant de monde, je retrouvais enfin - non sans émotion - ma famille, dont ma sœur Josiane, qui avait une forte angine. Compte tenu de la facilité avec laquelle j'étais entré, j'ai demandé à la mère des enfants de tenter de sortir avec les deux plus petits, elle a refusé de se séparer d'eux... Si elle avait connu la suite ?! Je suis donc sorti sans difficulté après avoir vu mes parents pour la dernière fois. Nous apprîmes par la suite qu'ils avaient été transportés à Drancy, puis après à Auschwitz ».

Jeanne FEINSTEIN née FHAL

(Khenchela 28.03.1922 - Chennevières 26.04.2006)



Jeanne Imouna Fhal veuve Feinstein, période après-guerre
(© Collection Richard Fhal, Mémoires Juives - Patrimoine photographique).

25 237 30 3701-44

CC

Nom : FEINSTEIN née FHAL

Prénoms : Jeanne

Date Naissance : 28.3.22

Lieu : Khenchela

Nationalité : f. ex. (coul.)

Profession : vendeuse

Domicile : 4, rue de Jarente, Chennevières

M. I. E

C. I. val. jusqu' 18.9.44

3230

Rep. FM. 082459

Cette venue a été bellémère
12-10-44

En haut et à droite de la fiche du camp de Drancy (adultes) établie au nom de Jeanne Feinstein née Fhal (AN-F/9 5691), la lettre "L" entourée d'un large cercle signifie "Libérée". Au verso de la fiche, le matricule spécifiant son rapatriement.

Jeanne est née le 28 mars 1922 à Khenchela, cinquième et dernière enfant de Joseph Fhal et d'Esther Allouche, venant après Georges, Charles, Henri et Louise, également natifs de Khenchela. En 1937, la famille gagne la métropole. L'année suivante, Jeanne épouse Léon Feinstein, né à Paris le 24 novembre 1912. Tout comme son épouse, Léon, commerçant en bonneterie, est de nationalité française. Le jeune couple est domicilié 4, rue de Jarente, en plein Marais parisien. Leur fille Michelle voit le jour le 11 avril 1940.

Léon est arrêté lors de la rafle de Marseille du 21 janvier 1943. Interné dans le camp de Compiègne, il est transféré à Drancy le 13 mars et est déporté dix jours après, le 23 mars, par le convoi n° 52, à destination du camp d'extermination de Sobibór. Son épouse Jeanne est arrêtée courant juillet 1944, à l'initiative du Service spécial des Affaires juives (SSAJ), rattaché à la direction

JEMMAPES ²⁸			
ASSOUN	Alice	24 ans	n° 53
ZEKRI	Daniel	43 ans	n° 36
KHENCHELA			
ASSOUN	Charles	29 ans	n° 48
ELBAZ	Irène	33 ans	n° 59
FEINSTEIN née FHAL	Jeanne	22 ans	n° 77
TOUITOU	Fredj Germain	24 ans	n° 1
TOUITOU	Henri	17 ans	n° 76
TOUITOU	Marcel	19 ans	n° 76

de la Police judiciaire. Transférée dans le camp de Drancy le 18 juillet, elle est déportée le 31 par le convoi n° 77 à destination d'Auschwitz. Elle survécut et reprit son métier de vendeuse de quatre saisons face au métro Saint-Paul (Paris 4^e), métier qu'elle exerça encore pendant vingt-cinq ans.

Marcel TOUITOU

(Khenchela 24.09.1925 - Biskra 5.08.1956)

et Henri TOUITOU

(Khenchela 17.07.1927 - Oullins 26.03.2016).

de Lyon. Suivent Jeannot, le 16 décembre 1932, et Simon, le 5 février 1934, les deux à Saint-Fons, puis Salomon Fernand, le 4 mars 1936, Josette, le 20 novembre 1937, tous deux à Lyon, et enfin, à Saint-Fons à nouveau, Louis, le 6 juin 1939 et Gilbert, le 20 octobre 1940. En 1939, Ernest et Zahra reçoivent le prix Cognacq-Jay, attribué aux familles nombreuses³⁰.

Durant l'Occupation, la localité de Saint-Fons devient le « terrain de chasse » d'un délateur, supplétif de la Gestapo, et féroce antisémite. Natif d'Alsace, Charles Goetzmann, alias « *Guigne à gauche* » ou « *le Boiteux* » – en raison de l'amputation suite à un accident, de son pied gauche –, organise la traque de familles et d'individus juifs, assisté de Jeanne Hermann,



Ernest Albert et Zahra Touitou à Saint-Fons (Rhône) en 1939, entourés de dix de leurs onze enfants.

De gauche à droite, en arrière-plan, Haïm (jumeau) Henri, Marcel, Joseph et Isaac (jumeau).

Au premier plan, regroupés autour de leurs parents, Jeannot, Simon, Salomon Fernand, Louis (le nourrisson) et Josette.

(© Collection Claude Touitou. Mémoires Juives - Patrimoine photographique).

Ernest Albert Touitou (Biskra 30.01.1900 - Auschwitz 30.06.1944) est manoeuvre, employé par la firme Saint-Gobain et exerce de façon plus épisodique l'activité de cordonnerie. Avec son épouse Zahra née Sellem (Bou Saada 2.05.1904 - Auschwitz 30.06.1944), ils sont parents de onze enfants. Leurs trois aînés ont vu le jour en Algérie, Marcel le 24 septembre 1925, Henri le 17 juillet 1927, tous deux à Khenchela, et Joseph, le 9 avril 1929, à Biskra. Deux des aînés sont engagés dans l'activité professionnelle : Marcel est maroquinier ; Henri, apprenti plombier. Au début des années trente, la famille s'installe en métropole. Les jumeaux Haïm²⁹ et Isaac sont les premiers à y naître, le 12 septembre 1931, au domicile familial, 59, rue Francis de Pressensé³⁰, à Saint-Fons, une localité au sud

l'épouse d'Abdelkader Benamara, sa complice et concubine. Épaulé par des informateurs maghrébins qui travaillent pour le SD (service de renseignement de la SS), Charles Goetzmann est chargé par l'occupant de prendre part à la lutte antijuive, une chasse à l'homme d'autant plus incitative à ses yeux qu'elle est lucrative. La femme sert d'indicatrice et de rabat-teuse ; lui procède aux arrestations, qui vont se monter à plus d'une centaine, les victimes étant remises, sous la menace d'une arme ou d'un rasoir, le plus souvent à la Gestapo. La famille Touitou est arrêtée à son domicile. Goetzmann en précise dans un procès-verbal d'audition établi en janvier 1948, les modalités : « [...] Le lendemain que ces renseignements nous étaient fournis, l'algérien et moi-même, nous avons procédé aux arrestations. Furent

arrêtés le père, la mère et cinq enfants. Comme nous n'avions pas de locomotion, nous les avons conduits au Service de la Gestapo, avenue Berthelot, en empruntant le tramway. Nous les avons livrés aux allemands. Par la suite nous nous en sommes plus occupés. J'ignore ce qu'il est advenu de cette famille. Nous avons touché pour cette opération, 8 ou 10 mille francs, je ne me souviens plus exactement³². » Ernest, Zahra et leurs trois aînés – Marcel, Henri et Joseph – sont incarcérés au fort Montluc, le restant de la fratrie est placé à l'hôpital lyonnais de l'Antiquaille, du 24 mai au 19 juin 1944³³. Le lendemain, toute la famille est transférée dans le camp de Drancy pour y être déportée le 30, par le convoi n° 76 à destination d'Auschwitz. Suivant les archives extraites par Sylvie Altar et conservées au Bureau des Archives des victimes des conflits contemporains (BAVCC) à Caen, la famille Touitou parvient au camp d'Auschwitz Birkenau le 6 juillet 1944. Les parents et huit de leurs enfants sont immédiatement assassinés. Les trois aînés, Henri, Marcel et Joseph comptent au nombre des rescapés contraints à une « marche de la mort », le 17 janvier 1944. Marcel est exécuté le 18 janvier 1945 à Plagwitz (Silésie). Seuls Henri et Joseph survécurent, libérés au cours du printemps 1945. Henri, marié à Germaine Touitou, eut un fils, Henry ; Joseph, marié à Esther Touitou, eut quant à lui sept enfants : Josette, Irène, Brigitte, Ève, Andrée, Wilfrid et Urielle. En juillet 1945, les deux frères rejoignirent une tante demeurée à Biskra. Le 5 août 1956, durant la guerre d'Algérie, Henri y fut assassiné en pleine rue³⁴. Joseph, revenu entre-temps s'établir en mai 1962 à Saint-Fons, puis à Oullins, en banlieue lyonnaise, décéda le 26 mars 2016. Il est inhumé au cimetière de Cusset, à Villeurbanne³⁵. Par arrêté du secrétaire d'État à la défense chargé des anciens combattants en date du 6 septembre 2000, la mention « Mort en déportation » est apposée sur les actes et jugements déclaratifs de décès de chacun des membres de la famille Touitou.

LA CALLE

KEMOUN	Henri	32 ans	n° 73
STORA	Roger	31 ans	n° 3

LAFAYETTE

LÉVY	Daniel	28 ans	n° 59
LÉVY	Gabriel	26 ans	n° 59

LE TART

GOZLAN	Alfred	36 ans	n° 73
--------	--------	--------	-------

MAC-MAHON

KARSENTI	Prosper●	30 ans	n° 36
----------	----------	--------	-------

OUED ZENATI

SIBI	Joseph	41 ans	n° 61
------	--------	--------	-------

PHILIPPEVILLE

AOUATE	Maurice	38 ans	n° 73
AZIZA	Prosper	25 ans	n° 59
BEDOUCHA	Georges●	30 ans	n° 76
BENSIMON	Isaac	71 ans	n° 60
CHETBOUN	Prosper	21 ans	n° 52
OUANNOU	Alfred	20 ans	n° 52
OUANNOU	David	20 ans	n° 52
OUANNOU	Salomon	52 ans	n° 52
ZBOULOUN	Esther	56 ans	n° 59
ZBOULOUN	Fredj	55 ans	n° 59

Prosper CHETBOUN

(Philippeville 8.06.1922 - Sobibór 23.03.1943)

Prosper Chetboun est né le 8 juin 1922 à Philippeville. En vacances chez son oncle Alexandre Chetboun, à Marseille, à la fin des années 1930, il décide de prolonger son séjour dans l'espoir de trouver un emploi de coiffeur. Il y rencontre Laure Cassar qu'il épouse en 1940, tout juste âgé de 18 ans. Le jeune couple s'installe 80, boulevard Bonnes Grâces. Leur fille, Monique, naît en 1941.



Prosper Chetboun, Philippeville, 1939
(© Collection Alexandre Élie Chetboun.
Mémoires Juives - Patrimoine photographique)

Prosper, sa femme et leur fille sont arrêtés au cours de "l'opération Sultan," lancée le vendredi 22 janvier 1943. Ils sont dirigés sur le camp de Compiègne, où Laure, non juive, et leur petite fille, sont libérées. Quant à Prosper, transféré à Drancy le 23 mars 1943³⁶, il est déporté par le convoi n° 52 à destination du camp d'extermination de Sobibór. Il allait avoir 21 ans. Porté "disparu" depuis la rafle de Marseille, il a fallu attendre juin 1978 pour que son frère Alexandre³⁷ découvre son nom dans le *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, édité cette année-là par Serge Klarsfeld. La mère de Prosper et d'Alexandre Chetboun, Guemara Clara Atlani, née à Constantine, décédée en 1974 à Nice, espérait jusqu'à la fin revoir son fils Prosper vivant.

En guise de conclusion...

Nous projetons d'écrire un autre volet concernant les Juifs natifs du Constantinois déportés vers les camps d'extermination nazis. Il passera en revue quatre autres localités dont certains originaires figurent au nombre des victimes de la « Solution finale » : Sétif, Sidi Aïch, Sidi Bel Abbès et Soummam.

Seront également recensés :

- celles et ceux dont la localité de naissance est absente des sources, mais non le pays, à l'exemple d'Abraham Alliel, ressortissant français, né le 2 novembre 1901, en Algérie, sans plus de précisions (de fait né à Sidi Aïch), domicilié 28, avenue Parmentier à Paris (11^e) et déporté à Auschwitz, par le convoi n° 36 au départ de Drancy le 23 septembre 1942.
- des originaires du Constantinois déportés vers Auschwitz à partir du camp de Malines, en Belgique.

- celles et ceux qui sont morts dans les camps d'internement, ou qui ont été fusillés ou exécutés sommairement, sur le territoire métropolitain.

Nous remercions les Archives nationales et le Mémorial de la Shoah – en particulier M^{mes} Karen Taïeb, Cécile Lawergeon, Lior Lalieu-Smadja, Anne Huault, Valérie Kleinknecht, Johanna Linsler et Aurore Blaise – pour leurs conseils avisés ainsi que pour la mise à disposition de portraits photographiques et des « Fichiers juifs ». Nous remercions également les Archives municipales de Rochefort, et toutes celles et tous ceux qui nous ont confié leurs photographies et leurs documents de famille.

jean.laloum@cnrs.fr

Groupe Sociétés, Religions, Laïcités
(EPHE-CNRS, PSL Research University)

Bibliographie

- Sylvie Altar, « Être Juif à Lyon de l'avant-guerre à la Libération », thèse d'histoire soutenue en octobre 2016 à l'université Lumière Lyon 2, en cours de publication.
- André Kaspi, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, éditions du Seuil, 1991.
- Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944*, éditions des Fils et Filles des Déportés Juifs de France (FFDJF), 1993.
- Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, FFDJF, Paris, 2012.
- Les 11 400 enfants juifs déportés de France*, 2012, FFDJF et Centre national d'information sur les enfants juifs déportés de France.
- Jean Laloum, *Les Juifs dans la banlieue parisienne des années 20 aux années 50, Montreuil, Bagnolet et Vincennes à l'heure de la "Solution finale"*, Paris, CNRS Éditions, préface d'André Kaspi (1998), 1999 pp. 183-185.
- René Rémond, *Le « Fichier juif »*, Paris, Plon, 1996.
- Philippe Schweyer, *La Libération de Rochefort*, archives municipales de Rochefort, 1994.

Notes

1. *Le Journal des Tournelles*, Paris, n° 25, décembre 2016 (pages 18-27) et n° 26, novembre 2017 (pages 16-21), <https://www.judaicalgeria.com/pages/la-deportation-des-juifs-natifs-d-algerie-1942-1944.html>
2. La réunion de toutes les institutions juives, à l'exclusion des institutions culturelles reconnues, dans une *Union générale des Israélites de France (UGIF)* est imposée aux autorités françaises par le chef de la section juive de la Gestapo à Paris, Theodor Dannecker, en novembre 1941. Une partie du personnel travaillant à l'UGIF bénéficie de la carte de légitimation – désignée sous l'appellation d'« Ausweiskarte der UGIF » par les Allemands –, délivrée et strictement contrôlée par ces derniers. Celle-ci tint un temps son bénéficiaire à l'abri de toute mesure d'internement, ainsi que sa famille demeurant sous le même toit. La possession de la carte put même contribuer à la libération d'un membre de la famille interné au camp de Drancy (Ndr : cf le *Témoignage d'Andrée Margolin*, pages 34 à 41).
3. 3 990 rescapés identifiés, parmi lesquels 279 provenant de l'île anglo-normande d'Aurigny. Informations au 29 octobre 2018, communiquées par le *Mémorial de la Shoah* à Paris.
4. Joëlle Allouche-Benayoun et Jean Laloum, chercheurs au GSRL (EPHE-CNRS, PSL), ont entrepris une étude consacrée aux personnes et familles déportées par le convoi n° 52. À paraître.
5. Il faut néanmoins signaler le cas de David Betoun, né le 1^{er} juillet 1911 à Boufarik (département d'Alger), domicilié 15, rue de l'Alliance à Marseille (2^e). Français d'origine, David Betoun est arrêté dans la cité phocéenne pour être conduit à la prison des Baumettes, puis acheminé sur le camp de Compiègne et de là, sur celui de Drancy. Déporté le 23 mars 1943 par le convoi n° 52, il parvient à s'évader au cours du transport.
6. Entretien avec Élie Astruc, décembre 1991.
7. Dans le document original, nous constatons que les âges donnés aux enfants ne correspondent pas à ceux de leur état civil (12 ans, 11 ans et 5 ans).
8. FR AN, AJ³⁸ 154, direction du Statut des personnes. Dossiers individuels, 1941-1944. – AR à AZ –.
9. Un centre d'internement servant à la détention, notamment de Juifs, est mis sur pied dans les locaux d'une ancienne caserne d'infanterie coloniale, aux Tourelles, 143 bd Mortier (Paris 20^e) en octobre 1940. Y sont détenus hommes et femmes, communistes, étrangers considérés indésirables, Juifs accusés d'infractions. Cf. Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944* (page 50) (« Fichier Juif » FR AN-F/9 5633, 5677,5750).
10. Fredj Assouline fait référence ici à l'article 8 de la loi du 2 juin 1941 portant second statut des Juifs qui précise notamment que « *Peuvent être relevés des interdictions prévues par la présente loi, les juifs 1° Qui ont rendu à l'État français des services exceptionnels [...]* ».
11. FR AN, AJ³⁸ 154, direction du Statut des personnes. Dossiers individuels, 1941-1944. – AR à AZ –.
12. En dépit de l'important corpus de la sous-série AJ³⁸, intitulée « Inventaire des archives du commissariat général aux Questions juives et du service de Restitution des biens des Victimes des lois et mesures de spoliation » conservée aux Archives nationales et constituée de 6464 cartons d'archives (soit plus de 800 mètres linéaires), relativement peu de documents font spécifiquement référence aux localités du Constantinois. Aussi, avons-nous pris l'option, lorsque ceux-ci faisaient défaut, de faire également appel, à titre d'exemple, à des documents ayant plus largement trait à l'Algérie.
13. FR AN, AJ³⁸ 192, direction du Statut des

personnes. Dossiers individuels. 1941-1944. - U à V -.

14. FR AN, AJ³⁸ 154, direction du Statut des personnes. Dossiers individuels, 1941-1944. - AR à AZ -.

15. Isaac Arous est le fils de Braham et Meriem Benhamou.

16. Entretien avec Jeanne Arous, Paris, le 25 novembre 2004.

17. Serge Klarsfeld, *Le Calendrier ... op. cit.*, pp. 651-652 et 664 ; du même : *Les 11 400 enfants juifs déportés de France*, 2012, édité par les FFDJF et le Centre national d'information sur les enfants juifs déportés de France.

18. Classées par ordre alphabétique.

19. L'âge est déterminé, après avoir retranché l'année de naissance de l'année de déportation.

20. Nombreuses en effet sont les fiches des « Fichiers juifs », conservées par les Archives nationales au *Mémorial de la Shoah* qui témoignent, à leur façon, de ces tentatives de résistance : on y lit parfois sur leurs en-têtes des mentions "CA" (conjoint d'aryen), "demi Juif", "se dit non Juif(ve)", "orthodoxe", "copte", "musulman", "Arabe", ou "pupille de la nation", ou encore "citoyen espagnol" - autant de situations, autant de nationalités ou de confessions, censées les préserver de la déportation. Jusqu'au bout, les Juifs de Constantine, d'Algérie et d'ailleurs ont tout fait pour déjouer la logique exterminatrice impulsée par le Troisième Reich à laquelle ont largement collaboré les dirigeants de l'État français, trop souvent, hélas, sans y réussir. Sur peu, trop peu de fiches, figure en en-tête, la mention "évadé".

21. Cf. André Kaspi, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, éditions du Seuil, 1991 (pp. 274-275), et René Rémond, *Le « Fichier juif »*, Paris, Plon, 1996 (p. 94).

22. Anne (1919-1994), Eugène, Roger, Marcelle, Gabriel (Alger 1926 - Enghien 1990).

23. George Montandon va volontiers s'appuyer sur des ouvrages faisant alors autorité sur les plans culturel et scientifique, qui sous sa férule, se transforment en de terribles dossiers à charge. Il en va ainsi, par exemple, de l'ouvrage du grand rabbin d'Alger, Maurice Eisenbeth (Paris 4.04.1883 - Alger 15.01.1958) *Les Juifs d'Afrique du Nord. Démographie et onomastique* (Alger, imprimerie du Lycée, 1936) Paris CGJ 2004 qui figure parmi les références étayant son verdict racial.

24. Ainsi, au sujet du rapport d'examen ethnoracial pratiqué par Montandon dans le camp même de Drancy le 23 février 1943, sur la personne d'Yvonne Karsenty, divorcée Wallenstein et adressé à la Direction du statut des personnes au CGQJ, le 1^{er} mars 1943 : « [...] *les trois patronymes de la famille Karsenty, Boniche et Kssous (en l'orthographiant Qsous, l'examinée n'était pas sûre, et cela reviendrait au même), sont des patronymes juifs de l'Afrique du Nord, parfaitement catalogués dans l'ouvrage d'EISENBETH.* » Arch. CDJC CXV-110. Voir également XXXVI-104.

25. Jean Laloum, *Les Juifs dans la banlieue parisienne des années 20 aux années 50. Montreuil, Bagnolet et Vincennes à l'heure de la « Solution finale »*, Paris, CNRS Éditions, préface d'André Kaspi, 1998 et 1999, pp. 183-185.

26. Tous nos remerciements pour ces renseignements à Monique Zeridou qui nous a confié ses souvenirs écrits, et à Maître Gérard Gibeau, un des petits-fils de Simon.

27. Voir Philippe Schweyer, *La Libération de Rochefort*, Archives municipales de Rochefort, 1994.

28. Dans tous les tableaux qui suivent, le prénom signalé d'un point (•), précise que la personne est rescapée du camp d'extermination à la Libération.

29. La date de naissance de certains membres de la fratrie Toutou diffère du « Fichier juif » sur l'acte de décès produit par le service d'état civil de la ville de Saint-Fons : ainsi, à titre d'exemple, Haïm Toutou est né le 12.09.1930 pour l'un et le 12.09.1931 pour l'autre ; observation similaire concernant Jeannot (Jean) Toutou né le 16.12.1931 pour l'un et le 16.12.1932 pour l'autre.

30. L'appellation de la *rue de l'Industrie* dans la localité de Saint-Fons a précédé celle de la *rue Francis de Pressensé*. En effet, suivant les informations communiquées par la direction générale des services de la mairie de Saint-Fons, c'est par délibération du 17 novembre 1890, que le conseil municipal a dénommé *rue de l'Industrie*, la voie antérieurement désignée sous l'appellation *Chemin du Moulin*. Elle est devenue *rue Francis de Pressensé* par délibération en date du 27 avril 1920. Ce sont néanmoins ces deux désignations de rue qui figurent indifféremment sur les papiers administratifs ainsi que sur les fiches, listes et comptes rendus produits par les services consignant l'arsenal des mesures prises à l'encontre des Juifs.

31. Cf. <http://www.academie-francaise.fr/les-prix-et-mecenats/prix-des-familles-nombreuses>. Ce prix constituait en une aide financière aux familles nombreuses, nécessiteuses ou ne disposant que de faibles ressources. Attribuée à une seule famille française par département, elle s'élevait en 1920 à 25.000 francs.

32. Fonds de la Cour de justice de Lyon, Archives départementales du Rhône (ADR), cote 394W313 dossier n° 2030. Déclaration de Charles Gœtzmann dit « Le boiteux » du 9 janvier 1948. Le 23 juin 1948, la Cour de justice de Lyon condamne Gœtzmann à mort, avec sa complice et maîtresse Jeanne Hermann-Benamara, pour "trahison et intelligence avec l'ennemi". Condamnés à la dégradation nationale, à la confiscation de leurs biens, ils sont exécutés au fort de Montessuy le 19 novembre 1948.

33. Arch. CDJC, CMXXV-22. Rapport critique, non daté, concernant l'internement des enfants juifs à l'Hôpital de l'Antiquaille à Lyon, sous la responsabilité de l'UGIF à Lyon et liste des enfants emmenés dans cette « prison-hôpital » de février à août 1944.

34. À l'occasion d'un échange téléphonique le 26 décembre 2018, son fils Henry tient à préciser qu'« on ne sait pas qui a assassiné son père ».

35. Je remercie Sylvie Altar, auteure de "Être Juif à Lyon de l'avant-guerre à la Libération" (cf. bibliographie), et avec Bruno Permezal, de « De Saint-Fons à Montluc : parcours de déportés juifs (1943-1945) » (*Bulletin de l'Association des rescapés de Montluc*, n° 17, avril 2017 pages 1-66 + annexes), de m'avoir fait bénéficier d'un important corpus archivistique ainsi que de ses écrits ayant trait à cette famille.

36. Au cours des 3 jours de rafle de l'"Aktion Tiger", 6 000 personnes (parmi lesquelles 800 Juifs qui seront déportés et assassinés à Sobibór) sont arrêtées par des policiers français épaulés par 4 000 soldats allemands.

37. Témoignage épistolaire d'Alexandre Élie Chetboun (24.10.1926 Philippeville - 19.11.2018 Paris), du 18 février 2017. Alexandre Élie Chetboun était commissionnaire divisionnaire honoraire de la police nationale.